

Berne, le 14 novembre 2023

**Communiqué de presse**

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/médias

## Relevé du BPA sur les escaliers publics Nombreuses lacunes de sécurité

**Les accidents sont nombreux dans les escaliers: chaque année en Suisse, plus de 90 personnes meurent des suites d'une chute sur de telles infrastructures. Pour la première fois de son histoire, le BPA a examiné plus de 500 escaliers dans l'espace public et constaté de nombreuses lacunes qui font progresser le risque d'accident. En effet, plus de la moitié des escaliers comportent des marches de hauteurs inégales. Deux escaliers sur trois sont par ailleurs équipés d'une seule main courante voire en sont dépourvus, alors que les normes actuelles relatives à l'espace public prescrivent en général deux mains courantes.**

Plus de 50 000 personnes résidant en Suisse se blessent chaque année en chutant dans des escaliers et plus de 90 personnes meurent des suites d'un accident de ce type. À cela s'ajoute un nombre élevé de chutes mortelles qui ne figurent pas dans les statistiques. Comme les défauts de construction comptent parmi les principales causes des chutes dans les escaliers, le BPA a pour la première fois examiné plus de 500 escaliers situés dans l'espace public et relevé leurs caractéristiques architecturales ayant une influence sur le risque de chute. Il a soumis trois d'entre elles à une analyse détaillée.

### **Hauteur des marches non uniforme et absence de main courante augmentent le risque de chute**

Pour plus de la moitié des escaliers examinés, la hauteur des marches présente des différences d'au moins 6 mm. Afin d'économiser de l'énergie en montant les escaliers, instinctivement nous levons le pied seulement aussi haut que nécessaire. Cet écart de hauteur de 6 mm entre deux marches consécutives suffit donc à nous faire trébucher. Dans les bâtiments, près d'un escalier sur deux présente des différences de hauteur des marches de plus de 1 cm.

Les normes actuelles prévoient deux mains courantes pour la plupart des escaliers publics examinés. En réalité, seul un tiers des escaliers sont équipés comme il se doit et un quart des escaliers extérieurs n'ont pas du tout de main courante. Celle-ci serait pourtant importante pour se tenir et éviter les chutes graves. Le BPA recommande de toujours se tenir à la main courante dans les escaliers pour réduire le risque de chute.

### **Éliminer les sources de chutes et construire des escaliers sûrs**

Il existe des mesures simples pour rendre les escaliers plus sûrs. Il est important de ne jamais entreposer d'objets sur les marches, même pour un bref instant, car ce sont de grandes sources de chute. Le marquage des nez de marche et un bon éclairage permettent aussi de réduire durablement le risque de chute.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

Lors de la construction de nouveaux escaliers, il convient de respecter les nombreuses normes et prescriptions applicables. Le BPA a rassemblé les principales mesures de prévention des chutes dans les escaliers sur son [site internet](#). Cela commence dès la conception d'un escalier: il s'agit de choisir une géométrie et une forme de marches appropriées et de prévoir des mains courantes conformes aux normes.

**Méthode du relevé du BPA:**

Entre janvier et juin 2023, la sécurité des escaliers dans l'espace public a fait l'objet d'un relevé pour la première fois en Suisse. Au total, 529 escaliers (242 escaliers intérieurs et 287 escaliers extérieurs) accessibles au public, faisant partie intégrante des bâtiments et situés dans les villes-centres ou les centres principaux des agglomérations de Bâle, Berne, Lausanne et Zurich, ont été sélectionnés de manière systématique et leurs caractéristiques de construction ont été saisies dans une base de données. Les emplacements sont issus d'un échantillon stratifié tiré du Registre fédéral des bâtiments et des logements. Les classes de bâtiments retenues sont les bâtiments commerciaux, les bâtiments à usage récréatif ou culturel (comprenant les musées et les bibliothèques), les églises et les parkings. Les caractéristiques de sécurité ont été relevées et mesurées sur le terrain par des personnes formées à la collecte de ces données. Le BPA intégrera les résultats du relevé dans diverses publications.